

Le P'tit Degréen

Activités et sorties pédagogiques
à l'école...



Visite Carré Plantagenêt



Rencontre Hand Ball



Concert Domfront

Mur d'escalade à l'école

✓ OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi : 16h à 18h15
Mercredi : 9h à 12h
Vendredi : 16h à 18h
Samedi : 9h à 12h - Consulter le tableau d'affichage à la Mairie
Tél. 02 43 27 70 95
Fax 02 43 27 77 47
Courriel : mairie.degre@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-degre.fr

✓ PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS

Sur rendez-vous :
 Du lundi au vendredi de 18h à 19h30
 Le samedi de 9h30 à 12h

✓ GENDARMERIE NATIONALE

Rappel des coordonnées :
 - Brigade de COULANS-SUR-GÉE
 Tél. 02 43 88 82 06
 - Brigade de LA SUZE - Tél. 02 43 77 31 78
 - Brigade de LOUÉ - Tél. 02 43 88 40 29

✓ Site internet

N'hésitez pas à consulter notre site internet.
 www.mairie-degre.fr



✓ Solidarité et Travail

L'Association Solidarité et Travail de Conlie
 3, rue de Cures - 72240 CONLIE.
 L'association intermédiaire met à disposition des salariés :
 - Auprès des particuliers
 - Auprès des associations
 - Auprès des entreprises agricoles
 - Auprès des exploitants
 Une utilisation souple et simple
 Tél. : 02 44 81 73 41
 E-mail : solidarite-et-travail@sfr.fr
 Accueil : Lundi au vendredi 9h15/12h15
 Mercredi de 14h à 16h

✓ Déchets verts de Degre

Horaires d'ouverture :
 Lundi, mercredi et vendredi de 16h à 18h - Samedi de 14h/18h

✓ Déchetterie de Conlie

Horaires d'ouverture :
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 14h à 18h (particuliers et professionnels) ; samedi, de 9h/12h - 14h/18h (particuliers). Fermée les dimanches et jours fériés. **Localisation** : A Conlie, entre les routes de Mézières-sous-Lavardin et Neuvillalais. Tél. 02 43 20 28 23

✓ RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie.

Cette démarche peut également être accomplie par leur représentant légal.

Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Eventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la Défense, mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège, au lycée, au lycée d'enseignement professionnel ou au lycée agricole. Elle sera également demandée aux jeunes lors de l'inscription sur les listes électorales.

✓ RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 décembre 2017, 12 heures, selon les conditions suivantes :

- Etre majeur
- Posséder son domicile dans la commune, y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février 2018.

✓ AGENCE POSTALE DE LA QUINTE

L'agence Postale Communale de la Quinte, située près de la mairie, est ouverte au public aux horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et le vendredi : 9h00 à 12h00
- Samedi : 9h30 à 12h00

Attention, la collecte du courrier, des recommandés ou colis pour le bureau Centre s'effectue du lundi au samedi, vers 12h30

✓ Au P'tit Marché Degreén épicerie associative

Lundi : fermé
Mardi : 8h30-12h / 16h30-19h
Mercredi : 8h30-12h / 16h30-19h
Jeudi : 8h30-12h / 16h30-19h
Vendredi : 8h30-12h / 16h30-19h
Samedi/Dimanche : 8h30-12h30
Tél : 02 43 42 69 80

✓ POISSONNERIE

- Pierre BATTEUX - 72400 CHERRE
 Tournée dans le centre bourg le mardi
 - Denis GIFFARD - 50320 LA HAYE-PESNEL
 Tournée le jeudi - Tél : 02 33 60 69 32

✓ PIZZAS

PIZZA IL GRANDO
 Vente de Pizzas, place de l'église
 le lundi de 17h30 à 20h30

✓ BOUCHERIE

Boucherie des Halles - 72240 CONLIE
 Tournée le vendredi
 Tél : 02 43 20 50 27

TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRE 2017			
AFFECTATION DE LA SALLE	NBRE DE PERSONNES -50	NBRE DE PERSONNES + 50	NBRE DE PERSONNES +100
VIN D'HONNEUR Mariage DEGRE		95 €	
VIN D'HONNEUR Evénement DEGRE		177 €	
REUNIONS EXTÉRIEURES		172 €	
LOUEUR-HABITANT location d'une journée	186 €	233 €	298 €
LOUEUR-HABITANT location d'un week-end	220 €	275 €	387 €
LOUEUR-EXTÉRIEUR location d'une journée	346 €	438 €	583 €
LOUEUR-EXTÉRIEUR location d'un week-end	381 €	504 €	685 €
LOUEUR-HABITANT Salle DANSANTE		166 €	
LOUEUR-EXTÉRIEUR Salle DANSANTE		657 €	
LOUEUR-HABITANT Salle SPECTACLE		103 €	
LOUEUR-EXTÉRIEUR Salle SPECTACLE		186 €	
ASSOCIATION COMMUNALE		Forfait 15 €	
DIVERS		Forfait 15 €	
Visuel(s) salle(s)		2 € /pièce	
Table(s) salle(s)		128 €	

✓ **Pompiers : 18**

✓ **Samu : 15**

✓ **Syndicat d'eau**
 02 43 27 74 61

✓ **TIS - Transports urbains**
 0 811 900 149
 Ligne 9 (Le Mans - Tennie)

✓ **ERDF**
 0 810 189 294



Pris dans le flot des réunions et des sollicitations, nous n'avons pas l'impression de trêve estivale. Mais en effet, les enfants ont déserté l'école et c'est bien le signe que l'été est finalement présent. Mais pour les élus, le nombre de dossiers brûlants sur la table incite peu au repos et déjà septembre est en point de mire avec des décisions et des orientations des plus importantes à prendre.

L'été dernier, c'était depuis une terrasse avec le bruit assourdissant des gazouillis d'oiseaux et les coassements des grenouilles que je m'adressais à vous. Maintenant, cette description bucolique fait partie du passé. Nous avons une nouvelle perturbation qui supprime toutes les autres, même celle de la tondeuse de notre voisin. Nous avons pleinement pris conscience depuis le dimanche 02 juillet des nuisances sonores qui vont maintenant impacter notre quotidien par la ligne LGV.

Cette colère est amplifiée par les louanges que les médias et les politiques font de cette réalisation, profitant à quelques personnes imitant leur modèle de vie à tous. C'est un peu l'image de l'évolution de notre société ou des choix et des vicissitudes parfois futiles doivent s'imposer à chacun.

Nous interrogeons l'Etat sur les solutions qu'il compte nous apporter.

La fusion entre le pays de Sillé et la Champagne Conlinoise nous pose toujours autant de soucis.

Nous savons depuis toujours que les mariages forcés ne facilitent pas les bonnes relations. Mais en plus le mariage de la carpe et du lapin ne peut nous amener que désillusions. Nous avons passé les 6 premiers mois de cette idylle à jauger les différents acteurs de ce nouveau territoire et à constater les écarts financiers plus moins cachés sur les différents budgets.

La première leçon à retenir est que cette fusion va nous coûter cher.

La deuxième leçon est que les communes vont perdre en autonomie sans pour cela gagner en services, mais c'est aussi une conséquence de la loi Notre conjugée aux baisses des dotations.

La troisième leçon est que les projets structurants que nous avons eu du mal à finaliser en tant que 4C vont être abandonnés au profit d'aménagements qui ne profiteront en aucun cas aux Degréens. Notre seul levier est de tout faire pour endiguer de futures hausses d'impôts, sans pour cela nuire à l'attractivité de notre territoire. Mission des plus complexes.

Le conseil municipal, en concertation avec l'équipe enseignante et le conseil d'école a décidé de revenir à une semaine de cours de 4 jours, qui sera, soyez en certains la norme d'ici un an.

Nous avons pleinement pris conscience des difficultés que cette décision pouvait apporter aux familles pour lesquelles la garde de leurs enfants le mercredi matin pose un problème. Pour pallier à cela, nous proposons une solution d'accueil pour cette demi-journée avec des activités diverses qui restent à finaliser pour les familles qui se trouveraient sans solutions.

Dans le même temps nous suivons cette même équipe enseignante dans sa volonté de concourir au projet d'école numérique rurale. Cette nouvelle organisation est loin d'être neutre pour les employés œuvrant sur le site de l'école et je les remercie ici pour leur adaptabilité et leur compréhension.

La réalisation de l'atelier intercommunal va bon train et le transfert des équipements sera effectif d'ici peu. La qualité de l'équipement réalisé ne fait en rien regretter les anciens locaux.

Nous attirons votre attention pour que vous soyez très réceptifs aux appels qui peuvent être déjà des appels aux secours pour la sauvegarde de nos associations.

Ces associations ont besoin de vous et nous, nous avons besoin d'elles. Elles sont les poumons de notre commune et le signe de notre vitalité. Si elles vous semblent désuètes ou inadaptées, elles n'attendent que vous pour évoluer, soyez en sûrs.

Cela semble mineur au vu des nuisances que nous subissons mais, merci de penser malgré tout toujours à vos voisins en respectant les horaires de tonte ou de travaux bruyants, en empêchant vos chiens d'aboyer à longueur de journée et en limitant la divagation de vos chats. Les excréments que nous trouvons chez nous et sur les terrains publics sont inadmissibles.

En dernier lieu, nous espérons que cette période estivale nous sera salutaire et qu'elle nous donnera assez d'énergie pour accompagner les Degréens dans les différents challenges qui nous seront immanquablement choisis et imposés.

Dominique GENEST
Maire

Création & Entretien des jardins

C.P.H.
Paysage



Terrasse • Plantation • Jardin • Parc • Clôture
• Engazonnement • Travaux Mini-Pelle • Muret

72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / www.cph-paysage-chaisner.fr

Nouveau à DEGRÉ


NEXYMO
L'immobilier à la carte



Vous vendez votre bien !!!

Votre agent immobilier, spécialiste de votre secteur vous fait bénéficier de son réseau et de ses compétences pour trouver VOTRE acquéreur.

Estimation de bien gratuite

Anthony PETIT - 8, route d'Aigné - DEGRÉ
Tél. 06 23 54 18 30 - agence.nexymo@gmail.com
www.nexymo.fr

Conseil Municipal du 13 déc. 2016

■ Nomination du représentant de la commune à la nouvelle communauté de communes.

Dans le cadre de la fusion des deux communautés de communes 4C et Pays de Sillé, il convient de désigner de nouveaux membres qui siègeront au sein du Conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes 4CPS.

Pour la commune de Degré, un siège de conseiller communautaire est à pourvoir et un suppléant.

Dès l'installation du Conseil Municipal et la proclamation des résultats de l'élection des Adjoints, Madame Sylvie LECHAT 1^{ère} Adjointe avait fait part de sa démission à la fonction de conseiller communautaire. Elle renouvelle cette décision.

Le Maire rappelle l'obligation de pourvoir au poste vacant du suppléant

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le remplacement du conseiller démissionnaire est assuré dans l'ordre du tableau par le conseiller municipal suivant qui n'exerce pas de mandat de conseiller communautaire (article L.273-12 du code électoral)

Il en résulte que Monsieur Jean-Jacques SOREAU devient suppléant au conseiller communautaire qui accepte la fonction.

Monsieur Dominique GENEST, Maire est désigné conseiller au sein de la communauté de la 4CPS et Monsieur Jean-Jacques SOREAU sera son suppléant au sein de cette même communauté de commune.

■ Point sur la fusion des deux communautés de communes 4C/CCPS.

Le siège de la nouvelle communauté de communes sera à Conlie par décision de Madame la sous-préfète. Le nom de la nouvelle collectivité est 4CPS.

Dernière évolution d'ordre financière sur la nouvelle communauté de communes : simulations avec la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). L'impôt prélevé aux entreprises remonte directement auprès des EPCI.

■ Modification d'une entrée : impasse du verger.

Suite à une demande écrite d'un propriétaire impasse du verger pour une ouverture d'une entrée supplémentaire pour accéder à son terrain, le Maire demande avis aux membres

du Conseil. La nouvelle entrée donnerait sur un chemin qui dessert deux autres habitations. La largeur de celui-ci n'est pas très importante et les risques de mésentente entre les riverains sont réels. Après discussion et réflexion, le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour cette ouverture supplémentaire. Un courrier sera envoyé au demandeur.

■ Création d'une commission pour le projet d'utilisation d'un don de terrain sur la commune.

Monsieur le Maire a reçu il y a quelque temps, un don de terrain au profit de la commune avec le souhait du propriétaire qu'il soit inscrit dans un programme ayant un caractère social. Afin de travailler sur un projet cohérent, le Maire propose de créer une commission qui aura la charge de proposer un projet sur l'avenir de ce terrain en respectant au plus près le souhait du donateur.

Cette commission sera composée de Dominique GENEST, VALLEE Joël (réfèrent), DERRIEN Stéphane, DELHOMEAU Denis, Gérard GASNIER, BOUTELOUP Céline et MONTCLAIR Karine. Monsieur Le Maire demande que soient associé les membres du CCAS à ces travaux.

■ Changement de périmètre de l'aire des déchets verts au vu de la régularisation de la cession.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération en date du 19 décembre 2012 avec été prise pour la cession d'une partie d'un terrain communal à la communauté de communes de la Champagne Conlinoise pour le projet de la plate forme des déchets verts.

La superficie à l'époque avait été estimée à 1500 m². Lors des travaux, un bassin de rétention s'est révélé nécessaire, d'où une augmentation de superficie pour l'aire des déchets verts par rapport au projet initial.

Les travaux étant terminés, un nouveau plan de bornage a été établi concernant la parcelle cadastrée Section ZV 14 pour la vente par la commune à la Communauté de communes. Ce document modificatif du parcellaire cadastral sera envoyé pour l'obtention des nouveaux numéros de parcelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire représentant de la commune à signer le document de bornage de la parcelle de l'aire de déchets verts au vu de la régularisation de la cession et toutes pièces relatives à ce dossier

■ Demande d'aide sociale.

Monsieur le Maire, Président du CCAS, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière pour des impayés d'énergie au profit d'une habitante de la commune.

La commission du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie pour consulter le dossier et prendre connaissance des pièces annexées telles que ses ressources et ses charges mensuelles.

Il en ressort que les dépenses mensuelles sont supérieures aux prestations familiales versées par la Caisse d'Allocations familiales qui constituent ses seules ressources.

La facture d'électricité du mois d'août 2016 d'un montant de 1 039,11 € reste impayée

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide :

- Une participation financière à la hauteur de 50% du montant de la dernière facture
- L'octroi d'une aide à titre exceptionnel à cette habitante d'un montant de 500 €

Conseil Municipal du 24 janv. 2017

■ Subventions pour les associations Degréennes

Le tableau des subventions des associations Degréennes a été présenté. Le Conseil est en accord avec les sommes annoncées. Elles seront votées au moment du vote du budget.

■ Désignation des membres au sein des commissions intercommunales obligatoires : CLECT – CIID – CIA.

Monsieur le Maire informe les membres que dans le cadre de la fusion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et celle du Pays de Sillé au 1^{er} janvier 2017, le régime fiscal retenu est celui de la Fiscalité Professionnelle Unique. Dans ce cadre il convient de désigner au minimum un membre par commune au sein de la Commission d'Evaluation des Charges (CLECT).

La communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé propose que chaque commune désigne un membre titulaire et un membre suppléant par commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de désigner les membres suivants au sein de la CLECT:

Membre titulaire : GENEST Dominique

Membre suppléant : SOREAU Jean Jacques

Conseil Municipal du 24 janv. 2017

■ Candidatures de membres au sein des commissions intercommunales thématiques

> Monsieur le Maire informe les membres que dans le cadre de la fusion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et celle du Pays de Sillé au 1^{er} janvier 2017, il convient de désigner les membres qui siégeront au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Le conseil communautaire devra proposer 20 titulaires et 20 suppléants désignés par les mairies parmi les contribuables, la commission sera ensuite composée de 10 titulaires et 10 suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de proposer les membres suivants pour siéger au sein de la CIID:

Membre titulaire : BLOT Jean Paul

Membre suppléant : LANGEVIN Patrick

> Monsieur le Maire informe les membres que dans le cadre de la fusion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et celle du Pays de Sillé au 1^{er} janvier 2017, il convient de désigner les membres qui siégeront au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

La communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé propose que chaque commune désigne un membre par commune pour siéger au sein de la CIA.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de désigner Monsieur VALLEE Joël pour siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la 4CPS.

> Deux membres au sein des Conseils Municipaux au maximum peuvent poser leur candidatures au sein des Commissions Intercommunales Thématiques.

Plusieurs membres du conseil posent leur candidature :

Joël VALLEE / Commission

« Aménagement de l'espace »

Céline BOUTELOUP / Commission

« Développement économique »

Stéphane DERRIEN - Dominique GENEST

Commission « Protection et mise en valeur de l'environnement »

Jean-Jacques SOREAU - Sylvie LECHAT

Commission « Actions Sociales »

Denis DELHOMMEAU - Patrick LANGEVIN

Commission « Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication ».

La composition des commissions sera faite lors du prochain conseil communautaire.

■ Création d'une commission communale pour étude d'une commune nouvelle

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal des différentes consultations effectuées entre les maires et adjoints des communes voisines.

Les habitudes de vie de la population et la coopération qu'il peut déjà exister entre certaines communes depuis quelques années posent réflexion sur la possible création d'une commune nouvelle.

Il est important de renforcer la représentativité du territoire, la capacité d'action, ainsi que les services rendus à la population de nos communes et renforcer sa place au sein de la nouvelle communauté de commune.

Afin de réfléchir à l'éventualité de la création d'une commune nouvelle, le maire propose la création d'une nouvelle commission qui étudiera cette possibilité. Le Maire propose que tout le conseil fasse partie de cette commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition.

Explibusam fuga. Nem dolectis etur, sitibea se nam, sequo dolorer natur, aut eumquae et minum nobit eicitoresti cus.

Conseil Municipal du 21 févr. 2017

■ Cotisation 2017 du service ADS

Monsieur Le Maire rappelle qu'un service d'Application du Droit des sols (ADS) porté par le Syndicat mixte du Pays du Mans a été créé en 2015 et que la commune a choisi d'y adhérer.

La participation de la commune pour 2017 pour adhérer à ce service est de 3,90€ par habitant, ce qui donne un montant total de 3 162,90€

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à régler ce service

■ Choix du prestataire pour le contrat de renouvellement de parapheurs électroniques et le transfert des flux comptables

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat avec le prestataire BERGER LEVRAULT Segilog avait été signé en mars 2014 afin d'assurer pour 3 ans le service des parapheurs électroniques et le transfert des flux comptables. Le contrat arrivant à échéance, de nouveaux devis ont été demandés à deux prestataires : BERGER LEVRAULT Segilog et CERTINOMIS. La demande a été faite pour deux signatures

BERGER LEVRAULT Segilog

450 € HT x 2 - Total TTC : 1 080 €

CERTINOMIS

230€ HT x 2 - Total TTC : 552 €

Après discussions et réflexion, les membres du Conseil Municipal choisissent CERTINOMIS et autorisent le maire à signer le contrat pour deux signatures électroniques et celui pour le transfert de flux.

■ Création budget du futur lotissement.

Un budget lotissement sera proposé à la prochaine réunion du conseil du 8 mars et soumis au vote.

DEGRÉ



Idée Déco

PEINTURE DÉCORATION INT./EXT.

REVÊTEMENTS SOLS ET MURS

Vincent
BAPTISTE

Tél : **06 70 12 87 10**

E-mail : idee.deco72@gmail.com

D'une Fleur... à L'autre

Artisan Fleuriste

25. Route Nationale
72550 Chauffour notre Dame
02 43 77 43 53

Conseil Municipal du 21 févr. 2017

■ Choix du nom du futur lotissement

Lors de la réunion du 21 février 2017, Monsieur Le Maire a demandé aux membres du Conseil Municipal de choisir un nom pour le futur lotissement. Après quelques propositions, le choix s'est arrêté sur le nom « Le Chanvre » en relation avec l'histoire de la culture de cette plante dans la commune ainsi que la présence encore actuelle de plusieurs fours à chanvre

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer au futur lotissement le nom " Le Chanvre "

■ Projet de sauvegarde pour les mairies de la 4CPS

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, la communauté de communes de la Champagne Conlinoise a porté un projet de sauvegarde centralisée pour les communes. Un audit a montré un besoin et une attente pour une solution de sauvegarde automatisée et sécurisée

Plusieurs solutions ont été étudiées. Lors du conseil communautaire du 19 décembre 2016, les élus de la communauté de communes ont plébiscité le projet par la société TOUILLER. Le projet de cette société reste simple dans sa conception et dans sa mise en œuvre

Le coût de cette solution est de 1 498 € HT. Une proposition de location évolutive avec un renouvellement du matériel dès 3 ans avec un engagement de 20 trimestres est possible. Chaque commune doit prendre contact avec cette société afin de se faire présenter en détail le projet et sa mise en œuvre

Après discussions et réflexion, les membres du Conseil Municipal acceptent cette solution auprès de la société TOUILLER et choisissent la solution de location mensuelle de 25 € HT et autorisent le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

■ Etat des travaux

L'atelier couvert a été réceptionné lundi 20 février avec des réserves qui doivent être levées début mars.

Le bâtiment est fermé. Reste l'enduit extérieur à faire par les maçons et l'application d'un « bouche pores » sur la dalle côté atelier. La mise en service des deux portes se fera cette semaine - attente d'une rallonge -.

Une cuve de récupération d'eau va être mise en place.

Des devis ont été demandés pour l'aménagement intérieur coté bureau / sanitaires. Ces travaux vont être réalisés par les employés communaux ainsi que des devis pour l'isolation côté atelier.

Conseil Municipal du 8 mars 2017

■ Demande de subvention au titre de la DETR

Demande de DETR : Pas de demande cette année, Pas assez d'éléments pour présenter un dossier complet avant la date butoir du 30 mars.

■ Subventions des associations communales

Association Sportive Scolaire.....	1500 €
Parents et Amis de l'École.....	140 €
AFN-UNC.....	30 €
Familles Rurales.....	1043 €
Comité des fêtes.....	350 €
Lire à Degré.....	250 €
Générations Mouvement.....	120 €
Gymnastique Volontaire.....	200 €
DJS Tennis de Table.....	200 €
Degré Football Club.....	350 €
Degré Rando Nature.....	150 €
Comice Agricole de Conlie.....	100 €
Solidarité Travail Conlie.....	50 €
Aide à domicile en milieu rural.....	20 €
Prévention Routière.....	80 €
Au P'tit marché Degré.....	3600 €

■ Commission Cimetière

La commission cimetière s'est réunie à plusieurs reprises pour faire un état des lieux du cimetière communal.

Il en ressort que certaines tombes au niveau de l'entrée semblent à l'abandon. La commission propose d'entamer une procédure de reprise de concessions perpétuelles.

Le Maire rappelle que trois conditions sont à respecter avant de lancer la procédure.

- Concessions de plus de 30 d'âge
- Dernière inhumation doit dater de plus de 10 ans
- La concession doit être en état d'abandon (aspect indécent, monument brisé, entourage rouillé, herbes folles etc...)

Après cet exposé, le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour procéder à cette reprise en insistant sur le fait que cette démarche s'inscrit dans le temps, car elle se déroule sur 3 ou 4 années et qu'elle aura un coût non négligeable à prévoir au niveau budgétaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident la reprise de concessions et chargent le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

■ Vote du Budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2017 qui se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section Fonctionnement : 675 407,05 €
Section Investissement : 312 790,79 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Exploitation : 117 841,62 €
Section Investissement : 192 938,99 €

BUDGET LOTISSEMENT

Section Fonctionnement : 292 000,00 €
Section Investissement : 292 000,00 €

Conseil Municipal du 5 avril 2017

■ Vote des taux d'impositions directes 2017

Le Maire rappelle que chaque année il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour ou contre une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'impositions des 3 taxes directes locales de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 18.18 %
- Taxe foncière : 16.87 %
- Taxe sur le Foncier non bâti : 32.76 %



www.petites-moulines.fr

- Salle 130 couverts
- Cuisine équipée professionnelle
- Couchage 42 places
- Boulodrome...

Josiane DENIAU
72550 DEGRÉ
Tél. 02 43 47 11 82

Conseil Municipal du 5 avril 2017

■ Prix de l'abonnement Assainissement et prix du m³ d'eau pour l'assainissement en 2017.

Le Maire rappelle que chaque année il convient de voter l'augmentation ou non du prix du m³ d'eau consommé pour la taxe d'assainissement et le prix de l'abonnement au réseau.

Au vu du budget assainissement voté le 8 mars 2017, le Maire propose de ne pas augmenter le m³ d'eau consommé ni le prix de l'abonnement pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du m³ au tarif de 1.11€ et de laisser l'abonnement à 67.90 € pour la période du 01 Avril 2017 au 31 Mars 2018.

■ Tarif d'un renouvellement de concession cimetière arrivée à expiration.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des concessions trentenaires et cinquantenaires au cimetière communal sont arrivées à expiration.

Les titulaires d'une concession funéraire bénéficient d'un droit de renouvellement dès lors que les conditions posées par l'article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales sont respectées. La demande de renouvellement doit être présentée dans les deux années suivant l'échéance du contrat de concession et la commune ne peut s'y opposer.

Passé ce délai, le terrain concédé fait retour à la commune.

Toutefois, dans la mesure où la commune n'a pas encore procédé à la reprise de concessions, le Maire peut accepter discrétionnairement une demande de renouvellement qui serait présentée au-delà du délai de deux ans.

Le renouvellement s'effectue en principe pour la même durée, mais le concessionnaire peut user de son droit d'obtenir la conversion de la concession pour une durée différente que celle accordée par le contrat de concession initial.

Un ayant droit qui renouvelle une concession funéraire n'en devient pas pour autant le titulaire.

Le renouvellement est présumé avoir été fait dans l'intérêt de l'ensemble des indivisaires, descendants du fondateur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide que la redevance à payer sera celle du tarif en vigueur au moment de la demande de renouvellement de la concession, soit :

- Concessions trentenaires : 80 €
 - Concessions cinquantenaires : 115 €
- (Tarifs délibérés par le Conseil Municipal réuni le 16 Octobre 2001)

Ces tarifs sont applicables à compter de ce jour.

■ Proposition d'achat de praticables

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'association du comice a pris la décision au cours d'une assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2017 de dissoudre l'association en fin d'année.

La décision d'acheter des praticables pour scène a été votée lors de cette Assemblée avec le reste d'argent

Suite à ce projet, le Maire propose de compléter cet achat. Cela permettrait de remplacer la scène existante mise à disposition des associations communales. Cette dernière devient vétuste et demande au niveau des employés communaux beaucoup de manutention.

Pour avoir une surface correcte semblable à l'ancienne, il est bon de prévoir l'achat pour la commune de 9 modules à 349 € HT pour un total de 3 141 € HT.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise l'achat de ces modules et autorise le Maire ou l'adjointe à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

■ Attribution de subvention JSCC

La compétence est arrêtée au niveau de la Communauté de Communes.

Un courrier du vice président en charge de la compétence " Equipements sportifs " a été reçu dans les communes afin que chaque commune de l'ancienne 4C prenne position sur l'adhésion ou non à l'association qui poursuit l'activité des JSCC.

N'ayant aucun résident de notre commune adhérent à cette association, la commune décide de ne pas donner suite à la demande de subvention. Cette somme sera utilisée pour le développement des activités sportives dans le cadre d'associations de la commune de Degré.

■ Prix encarts publicitaires dans le p'tit Degréen

Le Maire rappelle les tarifs des encarts publicitaires dans le journal communal pratiqués en 2016.

- 52 € pour une parution
- 84 € pour deux parutions (Juillet et Décembre)

Le Conseil municipal décide :
de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2017 et d'adopter les tarifs tels qu'établis ci-dessus.

LES ATELIERS DÉCORATION

commencent le jeudi
20 juillet à 20h
à la salle des Associations
et après tous les quinze jours :
3 août à 20h
17 août à 20h
31 août à 20h
14 septembre à 20h
28 Septembre à 20h

COSNET TP

vous aménage l'espace

Francis Cosnet

DEGRÉ - Tél. 02 43 27 73 66
www.f-cosnet.fr

DÉMOLITION - TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT - VRD

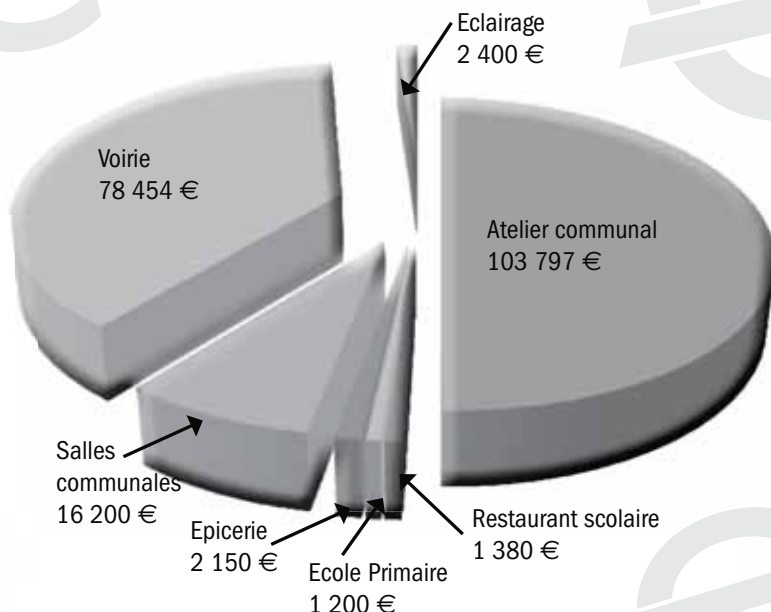
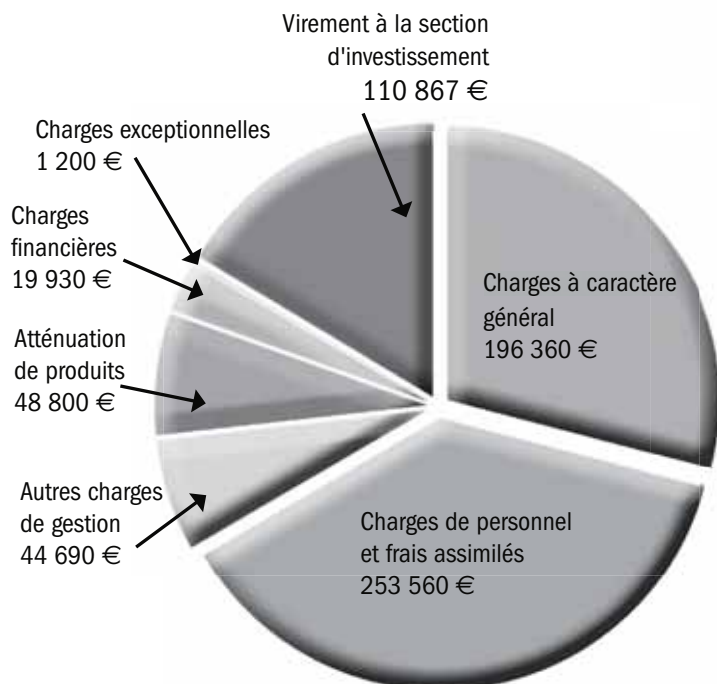
SARL ELONG La Milesse

Dépannage
Plomberie
Chauffage
Electricité

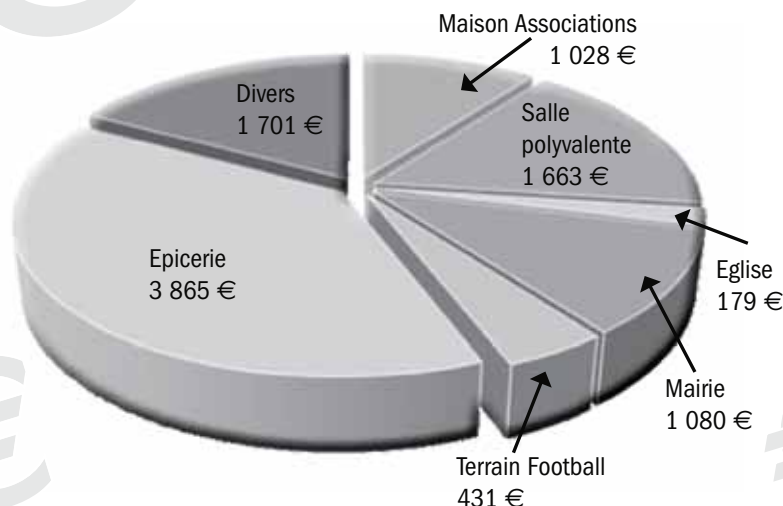
Entretien :
Ramonage - Gaz - Fuel
Adoucisseur - Chauffe-eau
Tél. : 02 43 51 15 20

INVESTISSEMENT : 209 301 €

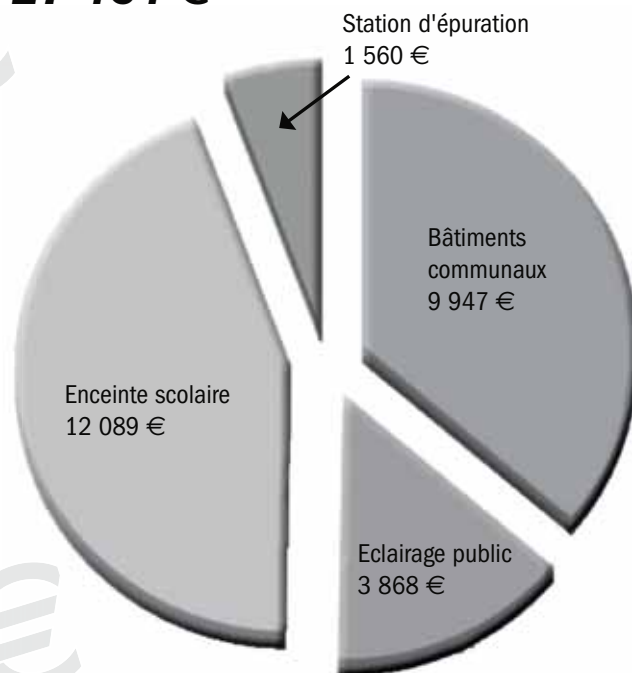
FONCTIONNEMENT : 675 407 €



2016 - COÛT ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX 9 947 €



2016 - REPARTITION DU COÛT DE L'ELECTRICITE 27 464 €



**Garage
CHAUFOR AUTOMOBILES**



Vente véhicules neufs et occasions

**Mécanique • Carrosserie • Dépannage
Pare-brise • Motoculture • Lavage 7/7**

STATION TOTAL - AD EXPERT

CHAUFOR NOTRE DAME

Tél. 02 43 88 80 85

PIZZA IL GRANDO
PIZZAS A EMPORTER

Laure et Clémentine vous feront découvrir et goûter leurs différentes pizzas aux diverses saveurs !

**Tous les lundis, place de l'église à DEGRÉ
de 17h30 à 20h30**

Réservations : 06 05 20 31 64



L'heure des grandes vacances a sonné !
17 élèves de CM2 quittent l'école primaire de Degré pour se consacrer à leurs études secondaires !

13 Petits, nés en 2014, vont quant à eux, commencer leur scolarité le lundi 4 septembre 2017. Ce qui portera le nombre d'élèves de l'école à 114, répartis en cinq classes.



DEPUIS LE MOIS DE JANVIER, LES ÉLÈVES ONT PARTICIPÉ À DIVERSES RENCONTRES SPORTIVES

- Piscine à Coulaines pour les élèves à partir du CE2
- Piscine des Ardriers au Mans à partir de la Grande Section de maternelle
- Disc golf dans les bois de Changé
- Orientation à Changé et à La Chapelle Saint Aubin
- Athlétisme au Mans et à Degré
- Biathlon à Sainte Sabine
- Escalade sur le mur du Conseil Départemental prêté à l'école

DES SORTIES CULTURELLES ONT AUSSI ÉTÉ ORGANISÉES

- Carré Plantagenet au Mans, exposition « Chasses magiques »
- Musée Vert au Mans, exposition « Minute papillon »
- Concert à Domfront avec les écoles du RPI de Cures, Domfront et La Chapelle Saint Fray
- Camp des Indiens à Brûlon

REMERCIEMENTS

L'équipe enseignante tient à remercier l'Association des Parents et Amis de l'Ecole de Degré qui, par ses actions et manifestations, a permis de réaliser tous ces projets à moindre coût pour les familles. Merci aussi à la Municipalité qui consacre un budget non négligeable à l'École. Encore merci aux parents qui se rendent disponibles pour accompagner les élèves lors des sorties.

L'équipe enseignante vous souhaite un bel été.



► RAPPEL

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- Les samedis de 9h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 16h (arrêté préfectoral)

► LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Intérêt du compostage individuel

Le compostage individuel, ou compostage domestique, est le compostage par les foyers de leurs propres déchets organiques. Il permet à ceux qui le pratiquent de :

- diminuer les quantités de déchets à collecter et à traiter par la collectivité ;
- développer une attitude éco-citoyenne de toute la famille ;
- produire un fertilisant de qualité et sans frais

Demandez votre bac composteur en mairie.

► DIVAGATION DES CHIENS

Ce que dit la loi

L'article R. 622-2 du Code pénal sanctionne « le fait par le gardien d'un animal susceptible de présenter des dangers pour les personnes, de laisser divaguer un animal ».

La divagation des animaux est tout d'abord punie d'une contravention de 2^{ème} classe soit au plus d'une amende de 150 € (article R. 622-2 du code pénal et R. 412-44 et suivants du Code de la route) voire d'une amende de 5^{ème} classe, ce qui porte le montant de l'amende à 1 500 € (article R. 228-5 4° du Code de l'environnement).

Mais, le contrevenant peut, en outre, être poursuivi pour des infractions connexes en fonction des dommages occasionnés par l'animal et notamment, pour coups et blessures involontaires voire homicide involontaire.

Même en dehors d'un dommage, des poursuites pour mise en danger d'autrui ne peuvent être exclues (article 223-1 du Code pénal).

L'infraction peut, dans ce cas, être sanctionnée par une peine d'un an de prison outre 15 000 € d'amende.

► ANALYSE DE L'EAU

Relevé de Mai 2017	Résultat	Limite de qualité
Nitrates (mg/1)	35	50
PH	7,45	
Chlore	0,05	2



**LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC**

Les chiens sont nos amis fidèles et on les aime tous. Par contre il y a des propriétaires de chiens qui les laissent faire leur déjections partout dans le bourg, sans ramasser.

Résultat : des crottes de chien dans les espaces verts, où jouent nos enfants, et sur les trottoirs.

Un rappel aux propriétaires de chiens qui sont priés de ramasser les crottes de leur animal, déposées sur la voie publique. Les usagers les remercient chaleureusement.

Quels sont les risques réels ?

La présence d'excréments dans les lieux publics revêt d'abord une importance pour la santé publique.

Premièrement, parce qu'elle favorise la prolifération de germes, qui pourront être disséminés via les chaussures dans des lieux critiques : école, crèches, hôpitaux...

Deuxièmement, les vers parasites présents dans les déjections animales représentent un risque sanitaire réel de contamination animale ou humaine. Chaque année, quelques dizaines de cas de contamination humaine grave conduisent à des soins lourds et invalidants, au sein d'une population statistiquement contaminée par l'ingestion de vers d'origine fécale parasitant les carnivores domestiques. En particulier, les enfants sont fréquemment en contact avec des oeufs d'Ascaris éliminés dans les déjections de chiens (pelouses, jardins...). Leur ingestion par des enfants ou des personnes à la santé affaiblie peut provoquer de graves troubles nerveux, digestifs ou oculaires.

Que dit la loi ?

D'après le code pénal, article R632-1 - oblige à ramasser les déjections déposées sur la voie publique sous peine de contravention de 2^{ème} classe (22€ à 150€)

Cerise et Groupama
toujours là pour vous

Groupama
Assurances
et Banque

www.groupama.fr

fabricant depuis 1988

Votre spécialiste remorques
pour professionnels et particuliers
Bennes - Bagagères
Porte mini-pelle - Vans etc...
Location de remorques.

Z.A DE LA PREFECTURE - LES MAISONS ROUGES / 72650 TRANGE
02 43 88 70 75 - www.remorquesmagnum.fr

■ LA PROPRETÉ DES RUES EST AUSSI L'AFFAIRE DES RIVERAINS

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Mais qui dit voie publique renvoie logiquement la charge de cette responsabilité sur son propriétaire. Il est donc de la compétence du Maire d'y pourvoir étant chargé de la voirie routière, ce qui comprend le domaine public routier et ses dépendances que sont les trottoirs.

Toutefois, le règlement sanitaire départemental type précise en son article 32 que « les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords ». Or, par abords il faut entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cet alentour pouvant être interprété comme incluant le trottoir (ou assimilé) et son caniveau.

En fait, le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics, ce qui inclut la commodité du passage, a le choix. Soit il considère que sa responsabilité d'entretien des voies publiques lui incombe de faire par lui-même. Ses services s'emploieront donc au nettoyage régulier de ces voies et au besoin la commune veillera à couvrir cette dépense par l'instauration d'une taxe de balayage.

Par arrêté

Mais le Maire peut aussi juger, plutôt que de faire par lui-même (avec ou sans taxe), qu'il est préférable de sous-traiter cet entretien aux riverains de ces voies, chacun au droit de sa façade. Cette possibilité lui est ouverte, la jurisprudence administrative ayant reconnu au Maire la possibilité de prescrire par arrêté aux habitants de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation.

On pense généralement que cette charge, dévolue aux habitants, vaut pour des circonstances exceptionnelles. Ainsi, l'hiver, propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant chez eux ou, en cas de verglas, de répandre du sable, de la cendre ou de la sciure de bois. Mais rien n'interdit à un Maire d'étendre le champ de cette obligation d'intervention en toute saison.

Un arrêté peut donc prescrire aux propriétaires et locataires d'intervenir régulièrement pour que trottoirs et caniveaux, au droit de leur façade ou clôture, soient maintenus dans un état de propreté satisfaisant. Cela suppose, s'il s'agit d'un trottoir, de le balayer régulièrement et, s'il s'agit d'un accotement herbeux, de veiller par fauchage à préserver un espace de passage.



Code général des collectivités

> L'article 2122-28 du Code général des collectivités locales rappelle que le Maire prend des arrêtés « à l'effet d'ordonner des mesures locales sur les objets confiés par les lois à sa vigilance et à son autorité ». Parmi ces pouvoirs qui lui sont dévolus, celui de la police municipale (article L2212-1) qui comprend notamment tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, soit le nettoyage (article L2212-2).

> Un arrêté municipal type pourra prévoir que « chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs ».

Entretien Espaces verts & Jardins

Avec déduction
services à la personne
d'impôts*

Ets **CHAISNER**
Damien

- Tonte • Taille arbres et arbustes • Ramassage de feuilles
- Débroussaillage • Scarification • Nettoyage haute pression
- Broyage d'herbes, ronces, branchages • Bêchage

Avec ou sans contrat annuel. Déduction d'impôts, selon la loi de finance en vigueur.

72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / www.cph-paysage-chaisner.fr



Neuf & Rénovation



Entreprise TISON

- | | |
|--------------|--------------|
| ✓ Maçonnerie | ✓ Couverture |
| ✓ Carrelage | ✓ Clôtures |
| ✓ Charpente | ✓ Terrasses |

Tél. : 02 43 27 26 12 - Port. 06 88 77 61 40

LAVARDIN www.sarlison.com

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF ATTENTION AUX LINGETTES

Nous avons constaté un important dysfonctionnement sur l'une des deux pompes du poste de relevage qui accueille les eaux usées des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif de tout le village.

Ces pompes sont indispensables au bon fonctionnement de notre station d'épuration et font l'objet d'un entretien régulier et rigoureux. Malgré ces précautions, nous ne pouvons lutter contre de mauvaises pratiques qui ne sont certes pas intentionnelles mais qui restent néanmoins problématiques pour notre commune.

Les lingettes sont la cause principale de bien des problèmes constatés tels que égouts bouchés, pompes bloquées par l'amalgame formé et pompes mises hors service, ce dernier cas faisant partie du récent constat.

Toutes les lingettes, même labellisées « biodégradables » ou « jetables dans les WC », ne sont pas appropriées à un rejet dans le réseau d'assainissement.

Il n'y a qu'à faire l'essai de mettre 4 feuilles de papier toilette dans de l'eau et de remuer, vous constaterez que celles-ci se délitent facilement. La lingette par contre ne se délite pas. Elle est donc considérée comme un déchet solide et il est interdit de la jeter dans le réseau d'assainissement comme le mentionne l'article R.1331-2 du code de la santé publique.

En plus d'avoir une texture très résistante, elles ne sont pas biodégradables de par leur composition. La seule façon de les éliminer reste la mise en déchet dans la poubelle d'ordures ménagères.

Il ne faut plus jeter les lingettes dans les toilettes mais aussi tout objet qui ne se dégrade pas rapidement (serviettes-hygiéniques, tampons, tissus, bobines de ficelle, etc...). Ceux-ci sont à éliminer avec les ordures ménagères.

Les médicaments sont à rapporter en pharmacie. Les graisses et huiles de tous types, et tous les produits dangereux (peintures, solvants, engrais, désherbants, acides...) sont à porter en déchetterie.

Nous vous remercions pour votre compréhension et en espérant que chacun acquière ou continue à avoir de bonnes pratiques cohérentes chaque jour.

Association Intermédiaire



3, rue de Cures

72240 CONLIE

Tél. 02 44 81 73 41

solidarite-et-travail@sfr.fr

Services aux particuliers

«OPERATIONS BOUCHONS»

Association Loi 1901



Nous remercions toutes les personnes qui participent à cette opération. Pour l'année 2016, nous avons récolté environ 200 kilos de bouchons plastiques et 10 kilos de bouchons liège. La vente sert à faire des dons au bénéfice des handicapés résidant en structure d'accueil dans le département de la Sarthe.

Ne les jetez pas ! ils sont utiles.

A Degré, un conteneur pour les bouchons, uniquement est à disposition sur le parking de l'épicerie.

Contact :

Nicole LECUREUIL - DEGRÉ

Voyagez avec les TIS pour tous vos déplacements en Sarthe pour 2,20 €

+ d'infos sur www.lestis72.fr

À partir du 1er septembre 2017, la Région des Pays de la Loire prend en charge la gestion des transports interurbains de votre département.

QUAND LES HOMMES ET L'INDUSTRIE SE METTENT AU SERVICE DE L'ÉLEVEUR

5 gammes complètes de matériels

COSNET
Matériel d'élevage

COSNET
Matériel agricole

La GEE
MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

La GEE
PROTECTION

La GEE
L'ÉQUIPEMENT DU CHEVAL

72550 COULANS SUR GÉE - Tél. 02 43 88 85 90 - Fax 02 43 88 76 58

Familles Rurales

C'est en septembre 2014 que j'ai repris les commandes du bateau de familles rurales. Les deux premières années se sont déroulées sans trop d'avarie.

A la rentrée 2016, nous avons rencontré une tempête entraînant la perte de 5 matelots, l'abandon de plusieurs danseuses et le non renouvellement de contrat de notre professeur de danse.

Cette période a été très difficile et le commandant a failli quitter le navire....

Après quelques jours de réflexion, soutenu par son équipage et deux nouvelles recrues, le commandant a décidé de remettre le navire à flot. L'aventure ne pouvait pas se terminer comme ça !

Nous avons donc repris notre croisière avec nos activités principales :

La danse modern jazz avec 22 danseuses encadrées par une nouvelle professeur, Caroline Ernest, ancienne Degréenne et ancienne élève de danse. Les cours répartis en 3 groupes, se déroulent tous les mercredis après-midi à la salle polyvalente de Degré.

La danse latino (style zumba) avec notre professeur Manon, tous les lundis soirs, où une trentaine de shakyras viennent se déhancher sur les musiques latinos pendant une heure de 20 h à 21 h.

Une nouvelle activité a été mise en place au mois de février : cours de peinture et de dessin. Le but était de permettre à tout public de pouvoir s'exprimer et apprendre à dessiner (gouache, peinture à huile, crayon gras...) avec une passionnée Valérie Guesnay. Cette activité peine à démarrer par manque de participants. De nouveaux cours seront mis en place à la rentrée prochaine, alors venez les rejoindre, venez partager, échanger vos idées, vos techniques....

Un loto a également été organisé le 25/03/17. Cette manifestation, destinée à passer une soirée en famille, n'a pas rencontré le succès escompté. Difficile de faire bouger les degrés....Mais au final, nous avons passé une bonne soirée et les personnes présentes qui ont eu la chance de gagner sont reparties avec de supers lots !



Le 17/06/2017, notre gala de danse annuel a clôturé les 6 derniers mois de navigation. Nous avons fait une escale avec un « Flashback » à Degré. Les 22 danseuses ont présenté une vingtaine de chorégraphies devant un public conquis. Sous une chaleur étouffante, une démonstration rythmée de zumba et la participation de la troupe des Sista Flow, amis de Caroline, ont amené



un vent de fraîcheur. Mes matelots, avec l'aide de quelques mamans, étaient encore sur le front pour la création des costumes et la réalisation du décor.

Tout compte fait, je me dis que le bilan de ces 6 derniers mois n'est pas trop catastrophique et je ne regrette pas d'avoir remis le navire à flot contre vents et marées. Les derniers messages de félicitations et de remerciements ont conforté ce choix.

Pour le moment, le commandant et son équipage vont prendre un peu de repos avant de revenir en septembre prochain pour notre assemblée générale et la reprise des activités.



A noter dès maintenant sur vos agendas, un spectacle avec Patrick Cosnet le samedi 25 novembre à 20h 30 à la salle polyvalente de Degré.

Toute l'équipe de familles rurales vous souhaite un bel été et de bonnes vacances en famille !



Degré Rando Nature

Le Jeudi 12 Janvier, a eu lieu l'assemblée générale de l'association Degré Rando Nature, après un petit retour sur l'année 2016, le programme pour cette nouvelle année a été présenté aux nombreuses personnes venues à cette occasion. Comme de coutume en ce mois de janvier, cette assemblée générale s'est terminée avec un morceau de galette et le verre de l'amitié.

L'année 2017 se présente donc très bien, puisque le record du nombre d'adhérents (54 en 2016) sera dépassé avec 57 inscriptions pour cette nouvelle saison. Nous ne pouvons que nous en féliciter, tant les associations ont aujourd'hui, de plus en plus de mal à motiver de

nouveaux adhérents.

Il est d'ailleurs toujours possible de s'inscrire pour cette saison 2017, l'adhésion est de 8€, vous pouvez contacter le président ou un membre du bureau.

L'année 2017 sera marquée par un événement exceptionnel, puisque c'est le 10^{ème} anniversaire de l'association. A cette occasion, le Gîte de Moncy dans l'Orne a été retenu, le week end du 09 et 10 septembre 2017, 2 randonnées y seront organisées ainsi qu'une soirée champêtre, le samedi soir, les inscriptions sont closes, 53 personnes se sont inscrites pour ce week end festif.

Le programme pour le 2^{ème} semestre 2017 :

- > 23/07/2017**MULSANNE**
- > 27/08/2017.....**MEZERAY**
- > 09/10 SEPT 2017.....**MONCY**
(10^{ème} ANNIVERSAIRE)
- > 24/09/2017.....**BEAUFAY**
- > 22/10/2017.....**MONT ST JEAN**
- > 26/11/2017.....**CONLIE**
- > 17/12/2017.....**LE MANS**

Le bureau de l'association Degré Rando Nature vous souhaite de bonnes vacances d'été.



Parents d'élèves et amis de l'école publique

L'année scolaire 2016-2017 se termine et s'est clôturée par la traditionnelle fête des écoles. Petits et grands ont pu profiter d'une journée pleine de nouveautés, dans la joie et la bonne humeur.



Nous remercions toutes les personnes qui nous ont accompagnés et aidés à la réalisation de cette journée attendue par les enfants, ainsi qu'aux autres événements ayant eu lieu au cours de l'année scolaire. L'après-midi théâtre du mois de janvier a été apprécié et partagé par un grand nombre de personnes.

Merci à la troupe « Les Tréteaux de Malestable » pour leur représentation. Année qui s'est déroulée avec un planning de manifestations allégé, comme convenu avec les parents lors de la réunion de rentrée, et pour permettre au nouveau bureau de prendre ses marques.

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous les enfants et leur famille, et vous donnons rendez-vous en septembre pour le bilan et la constitution de bureau.

Les membres du bureau



Association Gym Degré

Reprise des cours les 11 et 12 septembre !

L'Association de Gym comptait 37 participants pour la saison dont 26 de Degré.

Si vous souhaitez comme elles, préserver votre CAPITAL SANTE, tout en vous faisant plaisir, alors venez nous rejoindre lors des journées portes ouvertes en septembre.

L'association de Gym propose deux cours de gym :

- **Le cours SENIORS :**
le lundi matin de 10h à 11h
- **Le cours ADULTES :**
le mardi soir de 20h30 à 21h30

Les séances assurées par Caroline, notre animatrice diplômée, sont très diversifiées et dynamiques : échauffements, cardio, stretching, aérobic, ateliers de renforcements musculaires, étirements, relaxation...

Préserver son capital santé, rester actif et mieux vieillir, préserver sa mémoire et son équilibre, garder son autonomie... pour nos SENIORS, autant de raisons pour maintenir une activité physique régulière !

Prendre du plaisir et progresser harmonieusement dans tous les domaines :

tonus musculaire, souplesse, endurance et équilibre, progresser à son rythme, partager un temps de loisir et de bien être... pour nos ADULTES, autant de raisons pour maintenir une activité physique régulière !

Remerciements aux adhérents pour leur dévouement et leur fidélité, ainsi qu'à Caroline pour son professionnalisme. Bonnes

vacances.
Bien sportivement.

Le bureau
Contact Marie-Christine LEROUX : 02.43.27.72.99

Générations Mouvement

Le 1^{er} semestre se termine, nous allons faire une pause.

Les festivités ont été nombreuses à travers le canton.

Le 6 juillet, un buffet campagnard nous attendait avec une soirée détente.

Réunions du club les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois à partir de 14h, salle des associations.

Nous remercions M. Le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention qui nous a été accordée.

Bonnes vacances à tous !

Merci MICHEL !

Lors de la dernière assemblée générale, notre président Alain Jeudon a mis à l'honneur

Michel pour toutes les années passées au sein du club en tant que bénévole.

En effet, 2 ans après la création du club, en 1990, **Michel Plu** a beaucoup donné de son temps au club..

Pour être bénévole, il n'y a pas d'école, il faut de la disponibilité et de la solidarité.

Michel a toujours été présent aux manifestations, aux travaux réalisés au club.

Les Locaux toujours bien entretenus et quand il y avait un problème, **Michel** avait toujours la solution.

Mais il faut aussi de la bonne humeur, répandue avec chaleur. De ce côté là, il n'y a pas de souci,

Michel était toujours partant, heureux d'être là avec ses amis et toujours au contact des jeunes.

Ingénieur, sympathique, il va voguer vers d'autres passions, la pêche, sa famille, ses amis, son jardin et ses vacances.

Bon vent à toi et **MERCI MICHEL**.

Ce fut une saison très difficile.

Avec une équipe en moins en début de saison, c'est l'équipe B qui joua au niveau de l'équipe A de l'année d'avant. Avec un effectif très réduit, nous pouvons remercier tous les joueurs présents ainsi que nos anciens « doudou », « Alain », « Didier », pour que la saison se finisse sans le forfait général.

Nos vétérans en entente ont connu le même problème d'effectifs. Ils repartent en entente avec la Chapelle St Aubin pour pouvoir continuer à jouer.

Nous recherchons des joueurs pour que le club puisse continuer à vivre.

Affaire à suivre.



Merci aussi à « Dédé » **André Boishu**, de poursuivre l'aventure avec nous.

Dédé est bénévole depuis la création du club.

Bonne vacances à tous.

Dernière minute : Degré Football Club engage à la rentrée une équipe de FOOT à 7. Les matchs auront lieu le vendredi soir. Venez nous rejoindre nombreux pour un moment convivial et sportif.

Association Paroissiale

Le repas paroissial a eu lieu le 20 mai à Degré, ce fut un moment de convivialité. Merci à toutes celles et ceux qui ont fait bon accueil aux vendeurs de cartes et billets de tombola, les résultats du tirage sont affichés à la porte de l'église.

Le 18 juin nous étions présents au vide grenier, notre stand a été bien accueilli, nous avons pu faire de nombreuses rencontres. Merci à tous nos visiteurs

GARAGE PICAULT

EXPERT

Réparations toutes marques
Tôlerie - Peinture

Location Véhicules 5 à 7 places

Relais de la Lande - R.N. 157 - 72650 TRANGÉ

Tél. 02 43 888 016 - Fax 02 43 887 284

e-mail : ad-garagepicault@orange.fr

**Vente neuf
et occasion**

**Dépannage
24h/24 - 7j/7**



DJS Tennis de Table

2016-2017 : Encore une saison qui se termine avec un bon bilan pour notre club.

- Maintien des effectifs en Loisir : 6 adhérents
- Maintien des effectifs en Compétition : 6 adhérents

Cette année, nous avons eu 4 jeunes en Loisir et 1 en compétition. Les jeunes sont les bienvenus au sein de notre club.

En ce qui concerne la compétition, nous avons obtenu de très bons résultats. Notre équipe est en division 4. En phase 1, nous sommes premiers de la poule (ex-aequo avec le club de Trangé) et en phase 2, deuxième de la poule. Nous souhaitons vivement obtenir d'aussi bons résultats lors de la prochaine saison. Pour cela, nous avons commencé à mettre en place, quelques séances d'entraînement spécifique à la compétition, le jeudi soir.

Si vous souhaitez jouer au ping-pong en Loisir ou en Compétition, venez nous rejoindre le vendredi soir à partir de 20h15, à la salle polyvalente de Degré (Certificat médical obligatoire pour la Compétition et le Loisir).

Reprise des entraînements :
Vendredi 15 septembre 2017

Pour plus de renseignements, écrivez-nous à :
djs.degre@sfr.fr ou appelez au 06 80 05 96 48
(Bertrand LEROY - Président du Club)

Le club DJS Degré vous souhaite de bonnes vacances !

Degré Cadre de Vie

A ses heures perdues, Patrick Coubard écrit de petits textes, fort joliment tournés, sur des sujets qui l'inspirent - et ils sont nombreux. Sont souvent traités des souvenirs d'enfance ou des faits de la vie quotidienne qu'un regard curieux et amusé rend parfois surréalistes. Cette fois-ci, c'est le TGV qui a alimenté son imaginaire ; ou comment rendre de la poésie à une source évidente de soucis.

L'histoire d'un TER minus



C'était un tout petit Train Express Régional. Si petit, que les gens du Croisic, terminus de la ligne, disaient de lui :

« C'est inouï ce qu'il est minus ce TER » !

Et pourtant il était capable de grandes choses.

En premier lieu, il était capable de s'arrêter dans toutes les gares de la ligne entre Montparnasse et Le Croisic, aussi bien que le ferait un tramway. Au contraire du TGV, de plus en plus pressé qui pouvait parcourir toute la ligne sans jamais s'arrêter.

Toujours dans cette recherche de la performance, la SNCF envisageait de faire circuler un TGV tout autour de la France sur une ligne nouvelle dédiée. Il roulerait à 320Km/h sans jamais s'arrêter. Son seul but : flatter les egos de tous ces gens qui habitent en Absurdie Occidentale.

Face à cette course effrénée du TGV vers toujours plus de vitesse, les usagers des transports avaient obtenu de la SNCF la mise en place de TER sur les lignes LGV. Ils faisaient office de frein. Il s'agissait en quelque sorte d'imposer une rééducation au TGV pour le ramener dans le monde réel des usagers.

Ce ne fut pas chose facile, les TER-tuteurs étaient souvent bousculés par les impatientes. Il fallut prendre des mesures coercitives. On commença par supprimer l'une des deux motrices des TGV et comme cela n'était pas suffisant, on diminua de moitié la tension de l'alimentation électrique.

Ayant perdu le goût de la vitesse, les TGV commencèrent à s'arrêter plus souvent dans les gares qui restaient encore en service. En prenant plus de monde, ils redevinrent plus rentables. Seuls les excités over-bookés

abandonnèrent le train pour se tourner vers l'avion, mais ils n'étaient pas légion.

Les ingénieurs de la SNCF comprirent enfin l'absurdité de leur système. Lors d'une réunion de travail mémorable ou chacun était invité à battre sa coulpe et faire preuve de repentir, le Grand Ponté eut cette parole reprise en chœur par tous les participants : « Au diable la vitesse, faites venir à nous les voyageurs en nombre » !

Il fallut peu de temps pour que la R et D (Recherche et Développement) de la SNCF propose des plans de construction de nouvelles lignes tout à fait dans l'esprit de la nouvelle politique. Par exemple, on envisagea de créer une ligne TGV qui partirait de la gare du Mans puis passerait par Rouillon, Trangé, Degré, Coulans, Brains, Crannes, Vallon, Loué, Chassillé et St Denis d'Orques. L'ingénieur qui avait bien pris le sens du vent proposait aussi d'installer la nouvelle ligne au bord des routes existantes. Ainsi la construction serait beaucoup plus rapide et bien moins chère. La vitesse moyenne envisagée était de 50Km /h mais cela ne constituait plus un obstacle, l'esprit avait changé, tout entier tourné vers le service au citoyen.

Les ingénieurs « traction » avaient, eux aussi, développé un nouveau concept : le moteur hybride total. Fini le tout électrique nucléaire de grand papa. L'ensemble des convois était recouvert d'une peinture noire capable de produire de l'électricité qui était stockée sous le plancher des wagons dans une kyrielle de batteries haute densité. On avait également rajouté des roues afin d'augmenter l'énergie cinétique qui était transformée en électricité lors du roulage et pendant les phases de freinage. Un moteur à vapeur alimenté par une chaudière à haut rendement fonctionnait ponctuellement quand les autres énergies n'étaient pas suffisantes. Le bois en granulé avait remplacé les bonnes vieilles bûches des moteurs à gazogène de nos ancêtres. Pour être sûr de ne pas rester « en rade » on avait aussi installé, discrètement, dans le wagon de queue, une pile spéciale qui utilisait les deux atomes d'hydrogène contenus dans l'eau pour produire de l'énergie. Mais ce système n'était pas encore très fiable et la Direction ne voulant pas effrayer le public, on indiquait qu'il s'agissait d'une réserve d'eau en cas d'incendie.

Deux autres concepts avaient été envisagés. Le premier consistait à équiper les trains avec des systèmes de voiles qui auraient pu être utilisés par vent favorable ; la proposition tourna court.

Enfin, un DRH, fraîchement muté à la R. et D. ancien rugbyman de surcroît, proposa qu'en cas d'insuffisance de tous les systèmes, on fasse descendre les passagers pour tirer et pousser le convoi, moyennant une ristourne sur le prix

du billet. Cela provoqua un tollé au service commercial et l'idée prit la direction de la poubelle.

On chercha aussi un nom pour ce nouveau train. Quelqu'un proposa que l'on nomme dorénavant ces trains des TGU, comme, Trains de Grande Utilité. Mais le nom ne plaisait pas au service marketing. Il fut appelé « l'inouï ».

Aujourd'hui, parmi les très nombreux utilisateurs, on dit plutôt : « je vais prendre l'incroyable ». Même cette petite fille, qui ne maîtrise pas encore le « cre », l'appelle :

« l'incroyable » !

Cette nouvelle façon « de préférer le train » eut également une conséquence inattendue. Les éleveurs de vaches laitières remarquèrent que leurs animaux se regroupaient à proximité de la ligne pour brouter et ruminer. Les nouveaux fermiers notèrent même une augmentation sensible de la production de lait. Un acousticien donna la clé du mystère : Les vaches étaient sensibles au joli son de la clochette des trains.

P. Coubard

Flah infos - Degré Cadre de Vie

Vers la fin du mois de septembre, Degré Cadre de Vie vous proposera une découverte du Qi Gong.

Vraisemblablement un samedi matin de 10h à 12h. La date sera annoncée sur le panneau d'affichage.

Si vous êtes intéressé(e), communiquez-nous votre adresse mail ou votre n° de tél dès maintenant, nous vous avertirons de la date choisie



Degré Cadre de Vie propose de planter des campanules des murailles le long de la façade de la maison des associations.

Pourquoi des campanules ? Parce que cette jolie fleur bleue garnissait généreusement les abords de la maison avant sa restauration et lui donnait un charme désuet.

Ce ne sont pas des plantes fragiles et elles exigent peu d'entretien. Nous pensons que leur couleur égayera joyeusement la façade.



Degré Cadre de Vie

Le jeudi 4 mai à 20 H 30, l'association Degré Cadre de Vie a organisé son Assemblée Générale Extraordinaire dans la salle des Associations.

Au cours de cette assemblée, il a été fait un rappel des nombreuses actions réalisées depuis 1997, date de la création de l'Association, quant il s'est agi de s'opposer au projet de LGV qui traverse maintenant la commune. Malgré les innombrables heures de réunion, de contacts, malgré les dizaines de dossiers, malgré les manifestations et le recours en conseil d'Etat avec la fédération ALTO, le résultat est celui que l'on connaît : la ligne LGV existe et elle est maintenant mise en service.

Parallèlement à cet objectif, dès sa création, Degré Cadre de Vie s'est intéressée au patrimoine local, à l'environnement etc... C'est cette ouverture vers « autre chose » qui a permis à l'association de survivre plus longtemps que les autres associations des villages voisins, dont l'objectif était strictement limité à la lutte contre la LGV.

Au cours de cette assemblée, il a aussi été exprimé le désir de relancer la vie de l'association, en sommeil depuis quelque temps, autour de projets concernant l'environnement, le cadre de vie, le patrimoine local etc...

Enfin, quelques articles des statuts ont été simplifiés pour les adapter à la nouvelle situation de l'association.

A l'issue de la réunion, le CA et le bureau ont été renouvelés ; les nouveaux membres du bureau sont :

Gérard Gasnier (président) **Denis Delhommeau** (vice-président) **Anne-Marie Guitton** (secrétaire) **Yannick Lechat** (trésorier) ; les membres du CA sont : Patrick Coubard, Dominique Genest, Patrick Langevin, Sylvie Lechat, Jean-Jacques Soreau, Joël Vallée.

Toutes les personnes intéressées par les activités de l'association peuvent nous joindre à l'adresse suivante :

association.dcv@laposte.net

ou bien en appelant le 02 43 27 41 06

Les membres du bureau vous souhaitent de joyeuses vacances



Hélas !

Depuis le 2 juillet, les trains circulent sur la LGV : 45 trains en ce moment, 80 trains en été, 100 prévus en hiver !

Autant dire que les riverains voient leur qualité de vie sérieusement atteinte !

Le bruit est générateur de stress, nuisible à la santé.

Les engagements de l'Etat : 60 db de 6h à 22h, 55 db de 22h à 6h ne sont visiblement pas respectés !

Nous invitons tous ceux qui subissent une gêne à prendre contact avec l'association.

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour le faire.

Mail : association.dcv@laposte.net

Tél. 02 43 27 41 06

Adresse courrier : DEGRE CADRE DE VIE
Mairie - 72550 Degré

Lire a Degré



Nous avons accueilli en partenariat avec l'Association des parents d'élèves le 29 janvier la troupe de théâtre « Les tréteaux de Malestable ». Cette soirée a obtenu un franc succès auprès des Degréens.

Depuis septembre comme l'année précédente, Lire à Degré intervient pendant les temps d'activités périscolaires (TAP)

en mettant à disposition les ouvrages pour enfants.

Nous avons eu une fois ce trimestre la visite du Ram, où plusieurs assistantes maternelles ont pu passer un moment de détente autour d'un livre.

Lire à Degré s'est associée à Françoise Frézzals institutrice des CM pour organiser une conférence menée par Alain Bois (intervenant bénévole lors des TAPS durant



quelques temps au niveau informatique). Cette conférence avait pour but d'initier de « manière ludique » à la numération Egyptienne. Devant le succès de cette soirée pour les parents des CM, une autre soirée sera programmée pendant le dernier trimestre de 2017 ouverte à tous ainsi qu'une expo sur le même thème. Les dates restent à définir.

Pour la première fois, l'association a mis en place un samedi « découverte d'un pays » le 13 mai. Cette manifestation avait pour but de faire découvrir à travers la confection d'un menu typique et un diaporama d'un pays, cette fois ci l'Inde. Nous avons la chance de recevoir Jean et Monique Manivassagane, (Jean est français d'origine indienne). Le retour de cette journée étant très bon, Lire à Degré renouvellera cette expérience avec la découverte d'un autre pays sous le même concept.

Les inscriptions se font toute l'année pour la somme inchangée de 12€ par famille et par année. N'hésitez pas à venir découvrir la bibliothèque et vous inscrire. Le coût pour le reste de l'année est de 6€ (de juillet à décembre).

N'hésitez pas à nous laisser des messages sur notre site :

<http://lireadegre.free.fr>

La bibliothèque sera ouverte pendant la période estivale :

JUILLET : Mercredi 26 de 14h00 à 15h30

AOUT : Mercredis 9 et 30 de 14h00 à 15h30

Les permanences restent inchangées à la rentrée qui aura lieu le mercredi 13 septembre

Mercredi 11h00 à 12h00 et 14h00 à 15h30 et Vendredi 16h30 à 18h00

Toute l'équipe de Lire à Degré vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez vous pendant l'été lors de nos permanences ou à partir du 13 septembre



Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes a toujours à l'esprit de faire bouger notre village.

Dans des activités diverses et soirées pour que chacun trouve son compte

Vous aimez manger, danser et vous amuser dans la convivialité, la soirée Années 80 vous a permis de le faire.

Vous aimez chiner ou vider votre maison, le vide-grenier était l'occasion de le faire...



Vous êtes bricoleur, vous aimez confectionner et faire de la décoration... vous êtes les bienvenus pour rejoindre notre super groupe de Déco ! La décoration pour notre Noël 2017 est déjà en cours de préparation.

Notez nos rendez-vous importants de fin d'années avec le Téléthon pour une très bonne cause ainsi que l'arrivée du Père Noël pour émerveiller Petits et Grands !

L'équipe du Comité des Fêtes accueille avec plaisir toute

nouvelle personne qui serait prête à donner quelques heures pour que toutes ces animations perdurent à Degré. Merci aux bénévoles pour leur temps et leur jovialité.



Au P'tit Marché Degréen

Epicerie associative

Juin 2017, l'été est là et nous venons de fêter notre 6^{ème} anniversaire avec la présence de notre nouveau fournisseur de porc local, Jean-François et Nathalie GARREAU de Tennie en remplacement de Patrick et Chantal CHAMPION qui ont cessé leur activité fin avril 2017. Nous les remercions pour nous avoir suivis depuis l'ouverture. Ce même jour, un petit marché

Lors de notre Assemblée Générale Annuelle, le bureau a été reconduit avec l'entrée de Monique COULON (membre du CA) au poste de secrétaire, en remplacement de Jean-Marcel LECUREUIL, que nous remercions pour les 2 années passées avec nous et pour le travail effectué.

Au cours du 1^{er} trimestre, comme chaque année, nous avons organisé notre marché des producteurs locaux avec une quinzaine de stands avec un temps très printanier. Vous êtes venus très nombreux tout le long de la matinée. Votre présence nous conforte dans l'idée que ce marché doit perdurer dans le temps.

Depuis le mois de février, nous vous proposons des plats traiteurs, une fois/mois, confectionnés par Lazare Bleu de Saint Saturnin. Au mois de septembre, vous pourrez déguster un suprême de volailles aux champignons.

Nous essayons depuis quelque temps de vous faire découvrir régulièrement nos produits en vous proposant des dégustations (bœuf, veau, canard à la plancha) en y associant également soit des gâteaux, de la charcuterie,

du vin, etc... Nous continuons également d'offrir régulièrement le café le dimanche matin. Au mois de septembre, le rémouleur AB Affutage sera associé à une animation. Vous pourrez venir y faire affuter vos ustensiles. Sans tous les bénévoles qui œuvrent chaque jour pour le bon fonctionnement et sans vous,



nos clients, le P'tit Marché Degréen pourrait disparaître. Nous avons donc besoin de vous tous, bénévoles et clients, pour faire "vivre" notre petite épicerie associative et dynamiser notre commune. Nous remercions Charlene et Aurélie pour leur dévouement et leur gentillesse.

Bonnes vacances, bons barbecues et rendez-vous en septembre avec la reprise des animations.



extérieur de fruits et légumes ainsi que du vin local a eu lieu et a été apprécié. La vente de fruits et légumes sera renouvelée régulièrement jusqu'au premier froid. Mme LEPERT de Degré a été l'heureuse gagnante du panier garni offert à cette occasion. Un apéritif convivial a clôturé cette matinée.

Au fil des mois . . .



Cérémonie
du 8 mai



Repas du 8 mai
organisé par le
CCAS

Etat Civil



Naissances

28 Avril 2017

Jade EVRARD
7, rue des Elodées

26 Juin 2017

Tilio GOUTARD
35, rue Principale

Mariages

3 Juin 2017

Frédéric GAUTIER et
Stéphanie CUZON
16, rue du Cormier

Garderie municipale périscolaire



Magali

A DEGRÉ, la garderie ne se limite pas seulement à accueillir, surveiller ou encadrer les enfants. En effet, les agents de la garderie (Magali et Christelle) ont mis en place un projet d'animation au travers de cycles thématiques comme Noël, Pâques...

Cela permet aux enfants de s'exprimer au travers d'activités ludiques (dessins, petites activités manuelles) et de participer à la création d'un objet commun ou individuel. La garderie se révèle être un vrai lieu de vie et d'éveil des enfants, tout en attendant de rentrer à la maison.



La garderie est à la disposition des parents pendant la période scolaire.

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

Le tarif est : le matin 1,60€, le soir 1,96€

Matin et soir : 2,99€.



La fête de l'école en images un vrai succès ! Merci à tous

